



## VILLE D'ETAMPES

### DECISION DU MAIRE

N° VI-DEC-2024 - 023

**OBJET : Signature d'un contrat de cession pour le spectacle « Le portrait de Dorian Gray » vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 à 20H30 au Théâtre les Grands Solistes**

**Le Maire de la Ville d'Étampes,**

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de cession avec LES FRAMBOISIERS,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville d'Étampes d'organiser le spectacle « Le portrait de Dorian Gray » vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 à 20H30 au Théâtre Les Grands Solistes,

### DÉCIDE

**ARTICLE n°1 :** De signer un contrat de cession avec LES FRAMBOISIERS, représentée par Monsieur Jean-Baptiste SIEUW, agissant en sa qualité de Président, domicilié 11 Rue Adolphe VARD 27200 VERNON.

**ARTICLE n°2 :** L'Organisateur s'engage à verser au Producteur, en contrepartie de la présente cession, sur présentation de facture, la somme forfaitaire de 800 euros TTC, correspondant aux frais, (prestation, déplacements et logistique) engendrés par le spectacle.

**ARTICLE n°3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

**ARTICLE n°4 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités
- **LES FRAMBOISIERS** – Monsieur Jean-Baptiste SIEUW, Président

Fait à Étampes le - 9 FEV. 2024

Pour le Maire empêché et par délégation  
Marie-Claude GIRARDEAU  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le

12 FEV. 2024